

MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 03 OCTOBRE 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le mardi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

Présents : MM. MASSARD P., BAUDRIER, CORMIER F., RIVRY L., JACQUET F., Mmes FRAYSSE N., FOURNIER M., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mme BUCHER M.

Absents excusés a (ont) donné pouvoir : Mme CHANTELOUP C a donné pouvoir à Mme FAVROLLE M.C., Mme DUVEAU F. a donné pouvoir à M. MASSARD P. et Mme DE VOS F. a donné pouvoir à M. ZIOLKOWSKI H.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. JACQUET F. a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE

▪ Demande Fonds de Concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40 ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions,
par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe;

Suit l'exposé de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la rénovation des descentes des Levées de la Loire, à hauteur de 4 136 € ;
- Autorise M. le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

▪ **Approbation du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées du 12 juin 2017 – Restitution de la compétence « intervention en milieu scolaire »**

Vu le code général des Impôts, et notamment son article 1609 C,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 12 juin 2017 relative à la restitution de la compétence « intervention en milieu scolaire »,

Considérant que le rapport de la CLECT a été transmis le 11 juillet 2017 à la commune de LA CHAPELLE AUX NAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le rapport de la CLECT du 12 juin 2017 relative à la restitution de la compétence « intervention en milieu scolaire » pour les communes de Sainte Catherine de Fierbois et Villeperdue.

➤ **TRAVAUX de la SALLE POLYVALENTE**

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente vont débuter le 23 octobre prochain pendant les vacances scolaires de Toussaint. La chaudière étant tombée en panne, il a été décidé de la changer plutôt que la réparer. Monsieur le Maire présente le devis pour le changement des luminaires, qui est accepté par le Conseil.

➤ **TRAVAUX DIVERS**

▪ **Réfection revêtement rue des Yutiers**

La chaussée végétalisée installée lors des travaux d'aménagement n'a pas tenu dans le temps. L'entreprise HEGRON a procédé à un reprofilage et à un revêtement bicouche aux gravillons du Loir (de couleur beige). Ce qui permet de différencier la partie où les véhicules doivent rouler lentement. Plusieurs administrés riverains ont manifesté leur satisfaction après ces travaux.

▪ **Réfection voirie rue des Avanries**

Lors des travaux des « bardeaux de l'Indre », le nouveau circuit de la Loire à Vélo entrepris par le Conseil Département en juin 2016, il avait été évoqué les problèmes d'évacuation d'eau au niveau du 8 rue des Avanries.

Ces travaux n'ayant pu être effectués à l'époque pour cause de budget, ils ont finalement été entrepris la semaine dernière suite à une demande de M. le Maire auprès du STA..

➤ **SMICTOM**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la réorganisation de la collecte sur le territoire du SMICTOM qui passera en bacs (individuels ou collectifs). Les trajets seront modifiés pour éviter les marches arrières et les demi-tours dangereux. Certains points de collecte de regroupement seront créés amenant parfois les habitants à déposer leurs sacs « noir » et « jaune » dans des bacs communs. La mise en place prendra effet au 1^{er} janvier 2019. A partir des derniers mois de l'année 2018, des employés du SMICTOM passeront voir chaque foyer concerné pour lui expliquer comment procéder.

➤ ECOLE

▪ Retour à la semaine des 4 jours

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les différentes étapes parcourues cet été pour obtenir l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale au retour à la semaine des 4 jours. Après l'avoir dans un premier temps accordé début juillet, le DASEN est revenu sur sa décision, indiquant que les changements d'horaires demandés par l'équipe enseignante engendraient une modification des horaires de bus.

La Région Centre Val de Loire ayant repris cette compétence décida que toute modification d'horaires de transports scolaires serait source de refus par le DASEN.

Après plusieurs sollicitations sans succès auprès de différents intervenants (Député, Président de la Région, Vice-Président en charge des transports scolaires) de la part des 2 Communes, et une puissante campagne de communication sur les pages Facebook des communes, le nouveau Directeur d'Académie reçut les Maires fin août. Il accorda finalement une dérogation exceptionnelle pour réduire la pause méridienne de 10 minutes.

Ainsi, malgré l'intransigeance difficile à comprendre de la Région, le retour à la semaine de 4 jours souhaité par les enseignants, les parents et les Municipalités a été enfin possible.

La rentrée a eu lieu le 04 septembre et s'est très bien passée. Les effectifs sont de 23 élèves en CE1 et 26 élèves en CE2.

▪ Projet ENIR

En juin dernier, l'Inspection Académique proposait de participer au projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR) en faveur des écoles primaires des communes rurales lancé par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce nouveau soutien de l'Etat s'inscrit dans le cadre de l'aménagement numérique en faveur des territoires ruraux. Il vise à développer le partenariat entre les Communes et les services de l'Education Nationale autour des enjeux de l'innovation numérique, en faveur de l'éducation et de la réussite des élèves. La subvention de l'Etat pour acheter des vidéoprojecteurs notamment couvrira 50 % du coût du projet.

➤ COMMUNE NOUVELLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet suite aux différentes réunions du Comité de Pilotage.

➤ DECISION MODIFICATIVE :

Une décision modificative est adoptée pour permettre le règlement des travaux de revêtement de la Rue des Yutiers par l'Entreprise HEGRON, qui n'avaient pas été budgétés.

➤ OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC ROUTIER par ORANGE pour l'année 2017

La redevance d'occupation du domaine public routier par Orange pour les réseaux aériens et enterrés s'élève pour l'année 2017 à 842.60 €.

➤ QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

▪ Congrès des Maires de France et Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

Les Membres du Conseil Municipal ne participeront pas au Congrès des Maires de France des 21, 22 et 23 novembre 2017.

Par ailleurs, 6 d'entre eux se rendront au Congrès des Maires d'Indre-et-Loire, le 30 novembre prochain.

▪ Recensement de la Population

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du **18 janvier au 17 février 2018**. Madame Valérie JACQUET a été sollicitée pour être l'agent recenseur. Toutes les informations seront communiquées au cours des prochaines réunions du Conseil ainsi que dans le bulletin municipal de décembre 2017.

▪ Colis de Noël

La Commission d'actions sociales se réunira le lundi 16 octobre prochain à 16 heures afin de choisir le contenu des prochains colis de Noël. La distribution aura lieu le samedi 16 décembre à partir de 14 heures.

▪ Concours des décorations de Noël

Dans les prochaines semaines, sera lancé, comme annoncé lors de la dernière cérémonie des Vœux du Maire, le concours des plus belles décorations de Noël.

Il a pour but d'encourager et de récompenser les actions menées par les habitants en faveur de l'animation et de l'embellissement des habitations pendant les fêtes de fin d'année. Sur le même principe que le concours des Maisons Fleuries, les trois premiers prix seront remis lors de la cérémonie des Vœux du Maire début janvier 2018.

▪ L'histoire de LA CHAPELLE AUX NAUX

Il est proposé que la Commission Communication se réunisse afin de rassembler les éléments permettant de raconter dans un livret l'histoire de certains lieux ou habitations de LA CHAPELLE AUX NAUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h..

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

